

M. Baraka : Les institutions financières arabes appelées à appuyer les investissements dans le monde arabe

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 18-04-2012 22:05:21

Les institutions financières arabes sont appelées plus que jamais à fournir l'appui nécessaire aux pays arabes et ce, dans l'optique de développer et de renforcer les investissements dans le monde arabe et par là, promouvoir les relations et les échanges commerciaux entre ces pays, a souligné mardi à Marrakech, le ministre de l'Economie et des Finances, M. Nizar Baraka.

Dans une déclaration à la MAP, en marge de la séance d'ouverture des réunions annuelles des institutions financières arabes communes (17 et 18 avril), le ministre a ajouté que les institutions et les fonds arabes de développement jouent un rôle remarquable dans le financement des projets d'investissement et surtout, en matière d'appui aux Etats dans leur combat contre l'impact négatif de la crise mondiale ou encore, contre l'augmentation des prix des matières de base.

Il est attendu à ce que les travaux de ces réunions annuelles des institutions financières arabes communes soient ponctués par l'adoption de plusieurs décisions à même de permettre de renforcer cette orientation et d'aboutir aux rapprochement des points de vue des ministres arabes de l'économie et des finances, a fait savoir M. Baraka.

Il a émis le vœu de voir ces réunions aboutir également au raffermissement du degré de coordination et de convergence entre les politiques mises en œuvre, tout en parvenant à favoriser et encourager les financements des infrastructures arabes et ce, dans l'optique de favoriser l'intégration arabe.

Placé sous le Haut Patronage de SM le Roi Mohammed VI, ce conclave connaît la participation de 300 personnalités, dont des administrateurs des institutions financières arabes, leurs présidents des conseils d'administration, leurs directeurs généraux ainsi que des ministres de l'Economie et des Finances des pays arabes en tant qu'administrateurs de leurs pays au sein de ces institutions.

Lors de ces réunions, il sera procédé à l'examen de nombre de points relatifs aux activités de ces institutions notamment l'adoption des rapports annuels de leurs activités financières, leurs comptes de clôture, leurs budgets administratifs outre la nomination de leurs contrôleurs financiers.

MAPF